

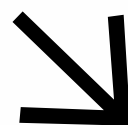


10 Missionner un élève ambassadeur culture

Les élèves ambassadeurs culture sont un maillon essentiel de la politique académique d'éducation artistique et culturelle (EAC).

La question de l'accès à la culture pour toutes et tous est au cœur de leur mission qui valorise l'engagement des élèves et contribue à la diversification de leurs pratiques artistiques et culturelles ainsi qu'à la découverte des métiers des arts et de la culture.

Ces élèves s'engagent pour une durée d'un an, reconductible autant que souhaitée, et contribuent à l'animation de la vie artistique et culturelle des établissements.



MODALITES

→ Le réseau est coordonné à l'échelle académique par la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) en lien avec le Délégué académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC).

Dans les établissements, les élèves peuvent compter sur l'appui des **professeurs référents culture** et des **référents vie lycéenne et collégienne**, ainsi que sur les **instances représentatives des élèves** (conseil de la vie lycéenne/conseil de la vie collégienne).

→ La nomination de ces élèves s'effectue par le biais d'un appel à projets accessible jusqu'aux vacances de la Toussaint via l'application ADAGE ou à défaut via ce formulaire. Le choix du nombre d'élèves choisis pour assurer cette mission est laissé à la libre appréciation des établissements. Il est recommandé de veiller à la nomination d'un panel représentatif de la diversité des élèves de l'établissement (niveaux de classes, pratiques artistiques et culturelles, etc.).

CALENDRIER DE TRAVAIL (prévisionnel)

- De la rentrée de septembre aux vacances de la Toussaint : nomination des élèves via ADAGE ou à défaut via ce [formulaire](#).
- Mardi 12 novembre (14h-16h) : [visioconférence](#) d'information et de lancement de la mission. Les établissements sont invités à permettre à leurs élèves ambassadeurs culture d'assister à ce temps sous la supervision d'un enseignant ou d'un assistant d'éducation.
- Trimestre 1 et 2 (entre décembre et mars) : rassemblements départementaux et actions ponctuelles. [Voir cartographie des actions proposées](#).
- Trimestre 3 : congrès académique le jeudi 10 avril 2025 à La Colline – théâtre national ; filage d'une demi-journée prévu la veille pour les élèves inscrits.

OUTILS DE COMMUNICATION

Un padlet rassemble l'ensemble des informations utiles à la mission, pour les élèves et les professeurs : https://padlet.com/daacversailles/eleves_ambassadeurs_culture

L'adresse mail eleves.culture@ac-versailles.fr centralise les demandes des élèves et des professeurs.

Un compte Instagram met en lumière les initiatives des élèves et des établissements : [@daacversailles_ambassadeurs](https://www.instagram.com/daacversailles_ambassadeurs)

Lettre de mission type « élève ambassadeur culture »

Les élèves ambassadeurs culture participent à l'animation de la vie culturelle des lycées et collèges, favorisent la valorisation des démarches d'action culturelle mises en œuvre par les équipes pédagogiques, développent une réflexion avec leurs pairs sur leurs pratiques culturelles.

Dans le cadre de cette mission, les élèves accompagnent notamment la mise en œuvre du Pass culture dans les établissements. A l'échelle de l'établissement, les élèves ambassadeurs culture collaborent avec les référents à la vie lycéenne et collégienne, ainsi qu'avec le ou les professeurs référents culture. De même, à l'échelle académique, le réseau des élèves ambassadeurs culture s'articule au réseau des professeurs référents culture. Le réseau académique est coordonné par la DAAC en lien avec le DAVL.

La feuille de route de l'élève ambassadeur culture répond ainsi aux objectifs suivants :

- Se former aux enjeux de l'éducation artistique et culturelle avec l'appui du réseau académique constituée par la DAAC et le DAVL ;
- Favoriser le développement d'actions relatives aux arts et à la culture dans le cadre de la vie collégienne et la vie lycéenne ;
- Développer avec ses pairs une réflexion sur les pratiques artistiques et culturelles des élèves menées dans le cadre des enseignements ou en autonomie ;
- Renforcer le dialogue avec les acteurs culturels du territoire par l'articulation entre éducation artistique et culturelle et vie collégienne et lycéenne et relayer des informations ;
- Accompagner la prise en main de la part individuelle du Pass culture ;
- Contribuer aux choix d'orientation des élèves en les sensibilisant aux métiers des arts et la culture.